



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200071199-20180228-CCPL_2018_21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/03/2018

Publication : 07/03/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	36 dont 6 pouvoirs

Date de convocation : **21 février 2018**
Date d'affichage : **21 février 2018**

SEANCE DU 28 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit du mois de février, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la Maison du peuple de Saint-Sylvestre-Pragoulin.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Daniel GORCE (suppléant de Éric GOLD), Gilles GUYARD (suppléant de Gisèle BOISSIER), Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Philippe LE PONT, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Robert MOLLARD (suppléant de François-Xavier PERRAUD), Jean-Claude PAPUT, Jacques PEROL (suppléant de Jean-Claude MOLINIER), Laurent PLANCHE (suppléant de Gilles BOURDIER), Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Luc CHAPUT a donné pouvoir à André DEMAY
Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER
Fabienne GASTON a donné pouvoir à Marc CARRIAS
Jean-Marie GRENET a donné pouvoir à Claude RAYNAUD
Roland LAPLACE a donné pouvoir à Colette JOURDAN
David MOURNET a donné pouvoir à Robert IMBAUD

Absents représentés :

Gisèle BOISSIER
Gilles BOURDIER
Éric GOLD
Jean-Claude MOLINIER
François-Xavier PERRAUD

Absents :

Roland GENESTIER
Pierre LYAN

Secrétaire de séance : M^{me} Colette JOURDAN

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2018-21 : APPEL D'OFFRE POUR L'ELABORATION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL ET DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE : CHOIX DES BUREAUX D'ETUDES

Rapporteur : Stéphane BARDIN

Les EPCI à fiscalité propre existant au 1^{er} janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants doivent adopter un plan climat-air-énergie territorial (PCAET) au plus tard le 31 décembre 2018.

Dans sa délibération du 24 octobre 2017, le conseil communautaire a défini les modalités d'élaboration et de concertation de ce plan et a lancé sa démarche.

L'appel d'offre pour un accompagnement en ingénierie a été lancé le 5 décembre 2017, avec une date limite de réception des candidatures et des offres fixée au 15 janvier 2018 à 16 h.

Quatre offres ont été déposées pour le lot 1 (plan climat air énergie territorial) et deux offres pour le lot 2 (évaluation environnementale stratégique).

Conformément au règlement de la consultation, les meilleures offres de chaque lot ont été auditionnées (trois pour le lot 1 et deux pour le lot 2) les 2 et 8 février 2018.

La commission "Proximité, pôles de services et environnement" réunie le 19 février 2018, après analyse des offres, propose de retenir les prestataires suivants :

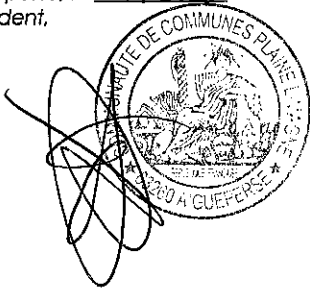
- Lot 1 PCAET : Algoé (31 500 € TTC) ;
- Lot 2 EES : Mosaïque environnement (12 000 € TTC).

→ **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **de retenir Algoé pour le lot 1 PCAET du marché,**
- **de retenir Mosaïque environnement pour le lot 2 EES du marché,**
- **d'autoriser le président à signer et notifier les marchés en conséquence.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 07/03/2018
Le Président,



Le Président,

Claude RAYNAUD

